

Assemblée Générale Ordinaire 2023

Procès-verbal de séance

Date : 25 mars 2023

Lieu : Maison Régionale des Sports – Tomblaine

Nombre de clubs membres actifs : 107 Nombre de voix au total : 279

Nombre de clubs présents ou représentés : 20 Nombre de voix : 99

Nota : L'article 5.5 des statuts concernant les modalités de vote stipule : « les décisions de l'Assemblée Générale sont prises sans condition de quorum ; ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. »

Président de séance : Régis NOIZET - Président de la LEGE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIST - Secrétaire Général de la LEGE

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AGO du 19 mars 2022
2. Rapport moral du Président
3. Intervention du Président de la FFE – M. Eloi RELANGE
4. Rapport financier - période du 01/01/2022 au 31/12/2022
5. Rapport du Vérificateur aux comptes
6. Projet de budget pour 2023
7. Quitus au Trésorier et au Comité Directeur
8. Rapport des Commissions
9. Date de la prochaine AGE – **samedi 23 mars 2024**

Le Président ouvre la séance à 15h10. Il remercie tous les participants pour leur présence, en regrettant toutefois qu'ils soient aussi peu nombreux.

1. Approbation du PV de l'AGO du 19 mars 2022

➡ Le Procès-verbal de séance de l'AGO 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Rapport moral du Président

Le Président de la Ligue des Echecs du Grand EST (LEGE) présente le rapport moral qui avait été préalablement adressé à tous les Présidents de clubs d'échecs du Grand Est.

Le rapport moral est en annexe - 1.

Régis NOIZET rappelle que toutes les structures associatives doivent mettre en place un « projet associatif » pour formaliser leurs principaux objectifs pour les années à venir. Ce projet associatif est en règle générale exigé dans les demandes de subvention des organismes nationaux et régionaux mais aussi, de plus en plus souvent, par les mairies. Il encourage donc tous les clubs qui n'ont pas encore effectué cet exercice de s'y engager. Il souligne également la nécessité de prendre en compte les objectifs fixés par les partenaires que sont la FFE, l'ANS et la Région Grand Est pour ce qui concerne la LEGE et le Conseil Départemental, voire les communes pour les clubs.

Pour ce qui est des demandes de subvention adressées à l'ANS, Régis NOIZET souligne qu'il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de Comité Départementaux et de clubs s'y intéressent.

Concernant le développement du nombre d'adhérents dans les clubs, Régis NOIZET note que la LEGE connaît une année record pour la saison 2022/2023, avec à ce jour 6.284 licenciés. Il félicite tous les clubs pour leur action concernant leur développement. Cette même croissance est également constatée au niveau national, ce qui démontre le dynamisme et l'attractivité de notre sport.

Régis NOIZET encourage les clubs à capitaliser sur le succès des Class' Echecs qui ont démarré en 2022 et qui vont se poursuivre dans les années à venir. Il faut que les clubs de proximité prennent contact avec les écoles concernées, non pour faire les séances d'initiation aux échecs à la place du corps enseignant mais pour proposer leur soutien en cas de besoin et pour organiser des tournois entre les écoles de leur territoire. Les jeunes enfants des écoles sont les gages d'avenir pour nos clubs.

3. Intervention de M. Eloi RELANGE – Président de la Fédération Française des Echecs

M. Eloi RELANGE s'excuse de ne pas avoir eu la possibilité d'être physiquement présent pour cette assemblée générale mais il est très heureux de pouvoir dialoguer avec les participants en visioconférence.

Régis NOIZET remercie le Président de la FFE d'avoir accepté son invitation et se déclare heureux du dialogue qui va pouvoir s'instaurer sur les grands dossiers du moment et ils sont nombreux.

Eloi RELANGE souligne la très grande activité échiquéenne dans le Grand EST grâce au dynamisme de ses clubs. Pour ne citer que quelques chiffres :

- 4 des 5 plus grands clubs français en nombre de licenciés sont dans le Grand Est
- 69 % des licenciés ont une licence A

- Le championnat scolaire du Bas-Rhin a réuni 450 participants.

Concernant 2022, Class'Echecs a rencontré un vif intérêt auprès des professeurs des écoles. Grâce aux financements nationaux mais également de l'appui des Ligues régionales, 2.000 écoles ont pu être équipées.

L'objectif est d'équiper 5.500 écoles d'ici 2025.

Pour 2023, Eloi RELANGE a évoqué les sujets suivants :

- Le plan performance
- La commission santé & handicap
- La lutte contre les violences
- La restructuration du tarif des licences

Le plan performance

L'objectif est de sélectionner 70 jeunes pour les former et les accompagner vers l'excellence et les compétitions internationales (championnat d'Europe, championnat du Monde).

Ils bénéficieront toutes les semaines d'exercices pour lesquels un nouveau site dédié sera mis en place. Pour 2024, il est envisagé que ce site soit décliné au niveau régional.

La commission santé & handicap

Plusieurs programmes seront développés par la FFE et ils seront ensuite proposés aux Ligues.

La lutte contre les violences

Notre sport n'est heureusement pas le plus exposé en la matière. Mais il ne faudrait surtout pas croire que nous sommes totalement épargnés par cette plaie. Les faits ont malheureusement prouvé le contraire. Il faut donc que cette préoccupation soit prise en compte à tous les niveaux de notre organisation, avec sérieux et détermination.

La restructuration du tarif des licences

Elle a pour objectif de permettre à la FFE de soutenir les trois projets qui viennent d'être évoqués mais aussi de renouveler complètement le site Internet de la FFE. Ce renouvellement du site internet est rendu d'autant plus urgent avec le prochain départ à la retraite d'Erick MOURET, créateur et développeur du site actuel. Il s'agit là d'un poste budgétaire important.

L'augmentation du tarif concernera essentiellement les jeunes avec une augmentation moyenne de 5 € de la part FFE. Il sera proposé une part FFE de 20 € pour la licence A et de 10 € pour la licence B et cela pour toutes les catégories d'âge de U08 à U20.

Cette augmentation des licences pour les jeunes prend en compte le fait que c'est pour eux que les efforts financiers les plus importants sont réalisés, en particulier au travers du plan performance. La FFE souhaite également engager 2 salariés supplémentaires pour suivre les projets nationaux et accompagner les structures décentralisées.

La FFE propose également la mise en place d'une licence C à coût réduit (1,50 € FFE + 1,50 € Ligue) qui sera destinée aux scolaires de moins de 16 ans mais elle ne donnera pas accès aux compétitions homologuées.

Réponses aux questions des participants

Les écoles dans lesquelles l'initiation aux échecs est réalisée par un intervenant club pourront-elles aussi bénéficier du kit Class'Echecs ?

L'objectif avec Class'Echecs est que l'Éducation Nationale prenne en charge l'initiation aux échecs dans les écoles. Les kits gratuits sont donc uniquement

destinés aux Class'Echecs. Un objectif induit concerne la création d'un nouveau diplôme qui soit reconnu par l'Éducation Nationale.

Des kits seront par ailleurs proposés à l'achat, à raison d'un kit (10 échiquiers + 1 échiquier mural) par école pour 80 €, ce qui est un coût très réduit.

Qu'en est-il des collèges et des lycées en liaison avec l'UNSS ?

Pour Eloi RELANGE l'initiation aux échecs dans les collèges intervient à un âge déjà tardif. Il n'y aura donc pas de Class'Echecs dans les collèges et la priorité est clairement donnée aux écoles.

Concernant les relations avec l'UNSS, elles sont encore à redéfinir.

Peut-il être envisagé de créer d'une catégorie U06 car il y a de plus en plus de très jeunes enfants dans les clubs ?

Il n'y a pas de projet dans ce sens à l'heure actuelle. Cela nécessiterait également une mise en cohérence avec la Fide.

Qu'en est-il de la remise à plat des parcours de formation ?

C'est un projet qui est toujours dans les cartons par manque de moyens humains pour le prendre en charge. Le projet de création de l'Institut National de la Formation est lui aussi retardé pour les mêmes raisons.

Le contrat de délégation n'a pas encore donné tous ses effets, même s'il a déjà permis une augmentation de l'enveloppe de subventions ANS et l'intégration au Comité Olympique.

Mais les points non couverts à ce jour concernent les Conseillers Techniques Sportifs (CTS) et la reconnaissance du Haut Niveau qui n'interviendra pas avant 2024.

Régis NOIZET remercie M. Eloi RELANGE pour le temps qu'il a consacré à notre assemblée générale.

4. Rapport financier - période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etienne ROBERT-DEHAULT présente les résultats financiers de l'exercice 2022.

On constate une reprise de l'activité échiquéenne suite aux années de pandémie et donc une augmentation des dépenses consacrées au soutien de ces activités.

Le résultat de l'exercice est néanmoins positif avec un excédent de 4.925,86 € qui ont été mis en réserve.

bilan au 31/12/22			
	actif		passif
livret épargne	33 688,90 €	fonds propres	60 263,94 €
compte courant	31 500,90 €		
excédent			4 925,86 €
total	65 189,80 €		65 189,80 €

Le Rapport financier est en annexe – 2

5. Rapport du Vérificateur aux comptes

M. Fabrice BARALLE a procédé aux vérifications d'usage. Les points soulevés par Fabrice BARALLE préalablement à la rédaction du rapport ont tous trouvé une réponse auprès du Trésorier de la LEGE.

Le Vérificateur aux comptes n'a relevé aucune anomalie dans son rapport.

Le Rapport du Vérificateur aux comptes est en annexe - 3.

6. Projet de budget prévisionnel pour 2023

Etienne ROBERT-DEHAULT présente le budget prévisionnel pour 2023

Le budget prévisionnel est un peu moins ambitieux que le précédent, prévoyant la libération de 125.100€ de réserve pour soutenir des actions exceptionnelles.

Les jeunes (12.000€), la mixité (2.000€) et le développement (2.000€), la formation des bénévoles (2.000€) seront les principaux axes. La citoyenneté aura un budget prévu de 2.000€.

Le budget prévisionnel est dans le rapport financier en annexe - 2.

7. Quitus au Trésorier et au Comité Directeur

Régis NOIZET soumet au vote les quitus au Trésorier et au Comité Directeur.

➡ Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité des votants.

➡ Quitus est donné au Comité Directeur à l'unanimité des votants.

Régis NOIZET remercie les participants pour ce vote de confiance.

8. Rapport des Commissions

Chaque Président de commission a présenté son rapport d'activité pour 2022 et évoqué les perspectives pour 2023.

Compte tenu du volume important d'informations fournies par les différents intervenants, merci de vous reporter au détail de ces présentations dans les documents annexes à ce procès-verbal de séance.

• Commission des Jeunes et Scolaires	Julien MAHIEUX	annexe 4
• Commission Mixité	Régis NOIZET	annexe 0 (b)
• Direction Régionale de l'Arbitrage	Rachid HEDDACHE	annexe 0 (c)
• Direction du Développement	Jean-Pierre LIST	annexe 0 (e)
• Direction de la Communication	Jean-Pierre LIST	annexe 0 (f)
• Direction Technique Régionale	Marc FOURCART	annexe 0 (g)

Les rapports des différentes commissions dans l'annexe - 0

Le rapport de la commission Jeunes & Scolaires en annexe - 4

9. Date de la prochaine AGE

La prochaine AG de la LEGE a été fixée au samedi 23 mars 2024.

Il s'agira d'une AG Élective qui devra procéder à l'élection du futur Comité Directeur pour la prochaine mandature.

Régis NOIZET a informé les participants qu'à titre personnel il ne se représentera pas pour un nouveau mandat. Il en sera de même pour Jean-Pierre LIST.

Rappel des règles statutaires :

- ♣ Élection à un seul tour : 8 sièges à la liste majoritaire puis proportionnelle.
- ♣ Listes de 16 candidat(e)s et de 5 suppléant(e)s
 - Nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées dans les clubs
 - Présence d'un arbitre parmi les 8 premiers candidats
 - Présence d'un médecin
- ♣ Nomination d'une Commission de surveillance des opérations électorales
 - Φ Date proposée pour l'AGE : **samedi 23 mars 2024**
 - Φ **Date limite de dépôt des listes : samedi 23 décembre 2023**

Il est donc hautement souhaitable que les personnes qui souhaitent prendre la tête d'une liste de candidats se fassent connaître dans les tout prochains mois.

Sans autre question en suspens, le Président Régis NOIZET remercie toutes les participantes et tous les participants pour leur présence et il clôt la séance à 18h15.

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre LIST



Le Président de la LEGE

Régis NOIZET

